

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
 Pour l'année... 12s-6d.
 six mois... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de
 Poste.
 Pour ceux qui ne se con-
 formeront pas à cette con-
 dition l'abonnement sera
 de 15s. payable par se-
 mestre. Ceux qui veulent
 discontinuer sont obligés
 d'en donner avis un mois
 avant la fin du semestre,
 et de payer ce qu'ils doi-
 vent.
 A Montréal, on s'abonne
 chez E. R. Fabre, ecr.,
 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, }
 { STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, } Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-des-
 sous..... 2s-6d.
 Dix lignes et au-des-
 sous..... 3s-4d.
 Chaque insertion subsé-
 quente, le quart du prix.
 Au-dessus de dix lignes
 4d. la ligne.
 Les annonces non
 accompagnées d'ordre ad-
 ressurées jusqu'à avis
 contraire.
 Les lettres, correspon-
 dantes, etc., doivent être
 adressées, franc de port,
 à STANISLAS DRAPEAU et
 C^{ie}, Rue Ste. Famille,
 Côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Lundi, 19 Juin, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry, No. 14. }

Assemblée d'Yamachiche.

Discours prononcé par l'hon. L. J. Papinauu.
 Rapporté pour l'Avenir.

Messieurs les électeurs du comté de St. Maurice,

Je me trouvais, après plusieurs années d'absence forcée, heureux au milieu des miens et d'amis affectionnés; décidé à ne plus retourner à la vie publique, lorsque le souvenir de l'indépendance avec laquelle je m'étais efforcé, pendant une longue suite de temps d'être utile à ma patrie vous a portés à envoyer vers moi M. Richer et autres personnes respectables, pour m'inviter à accepter la représentation de votre comté, sous tous rapports, tant sous celui de sa population, que sous ceux des lumières, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et du patriotisme, l'un des meilleurs, et des plus importants du pays. Cet honneur, je vous en remercie; je l'ai reçu avec reconnaissance, comme une preuve d'approbation de la part de mes compatriotes en faveur de mon passé qu'ils avaient sous les yeux. Il y a à l'époque actuelle quarante ans que je suis entré pour la première fois dans la vie publique. Pendant cette longue période, divers comités m'ont successivement porté en parlement, et j'ai, pendant toute cette tems su conserver la confiance publique, ainsi que la bienveillance avec laquelle on m'a choisi longtemps comme orateur de la chambre d'assemblée. Je puis le dire sans orgueil, toujours j'ai été fidèle aux mêmes principes; j'ai marché et voté avec la majorité des représentants; tout ce que j'ai fait, je l'ai fait avec cette majorité, avec son approbation. Or, j'ai à vous demander aujourd'hui, messieurs, si après les malheurs que le pays a éprouvés, après les jugements d'iniquité qui nous ont conduits à l'exil, à la déportation, à la mort, vous entretenez sur la conduite de vos représentants d'autrefois des idées moins favorables que par le passé? J'ai à vous demander si vous croyez que depuis la réunion forcée des deux provinces, le représentant du Haut-Canada, gens qui ne vous

connaissent, ni vous ni vos besoins, sont mieux vos affaires, qu'elles n'étaient faites lorsque vous aviez une chambre composée toute de représentants pris dans cette partie de la province et au milieu de vous? Tous ensemble nous avons lutté énergiquement et constamment contre les tentatives d'empêchement de l'Angleterre. Depuis les violences subies; et l'infériorité publique décrétée contre nous en haine de notre nationalité, les tentatives d'asservissement sont devenues de plus en plus accélérées. La tyrannie exercée contre le peuple canadien est devenue de plus en plus lourde, de plus en plus criante; et nous pouvons dire merci à nos bons amis du Haut-Canada si nous avons été pillés de sommes immenses; si nous sommes entrés dans un système d'emprunts toujours croissants; de dettes à peine rachetables; d'argent arrachés de vos mains pour être versés dans leurs mains; d'engrais enlevés à vos terres, pour être repandus sur leurs terres. On nous a mis à la merci du Haut-Canada au moyen d'un mauvais système représentatif; on nous a livré pieds et mains liés à l'exploitation de ses habitants insatiables. Les Hauts-Canadiens sont de beaucoup moins nombreux que nous, ils ont une représentation proportionnellement plus forte, qui leur permet de nous tenir dans un asservissement continu, contre lequel nous ne pouvons cesser de réclamer, sans honte, sans honte, sans déshonneur sans rapide appauvrissement. Le Haut-Canada compte moins de 600,000 habitants, le Bas-Canada en compte au moins 800,000. Nous avons droit à une représentation basée sur cette population. Si nous nous croyons les égaux des autres hommes; si nous croyons avoir les mêmes droits que nos co-sujets de quelque race qu'ils puissent être; si nous croyons n'avoir pas à nous soumettre volontairement à la dégradation, ou à rougir de notre origine; si nous aimons sincèrement la patrie canadienne; si, enfin, nous croyons que sans être supérieurs nous ne sommes en rien inférieurs, soit sous le rapport de la moralité, de l'intelligence, de

l'industrie, soit enfin sous quelque rapport que ce puisse être à nos frères en serpage colonial, à nos co-sujets de toute origine: Si nous croyons que les 800,000 habitants de l'une des provinces, aussi bons, justes, respectables, que les 600,000 de l'autre province, que ces derniers, s'ils ne disent pas que nous sommes une espèce inférieure nous, des noirs et ceux des blancs, une population qui doit être nécessairement dominée, demandons la réforme de cet abus? demandons la réforme électorale basée sur la population? récrions nous hautement contre l'injustice? On ne doit jamais ni flatter, ni paraître aimer ceux qui nous maltraitent, nous méprisent ainsi; qui agissent envers nous comme le maître agit envers son esclave, avec toute la bassesse, l'inéquité de la tyrannie que partout et toujours le maître a exercée contre l'esclave. Nous devons nous élever contre eux de toute la puissance de notre âme, et repousser l'injustice de quelque part qu'elle vienne; c'est notre droit, c'est plus, c'est notre devoir.

Elu, après huit ans passés à l'étranger, et me présentant pour la première fois devant vous, depuis mon élection, je dois à la première occasion qui s'en offre, et ayant d'aller plus loin, résister quelques colomnes que l'on s'est plu, à dessein, quelque part, de vomir contre moi. Et d'abord, je dois dire que je ne puis que rester bien froid et bien indifférent à ce que débitent ceux qui se plaisent ainsi à m'injurier, et à m'attribuer des intentions coupables. Leurs philippiques sont vaines, quelle que puisse être la méchanceté des procédés de ceux qui nous accusent, tout cela est bientôt oublié, et fait peu d'impression, du moment où l'on est sûr que le pays et ceux pour qui seuls l'on a toujours travaillé, et dont on s'occupe seul d'avoir l'estime, nous rendent pleine et entière justice, et sont constants dans l'honnêteté et la justesse de nos intentions.

De grands malheurs sont venus fondre sur le pays: à l'ordre d'hommes sanguinaires et brutaux, une soldatesque effrénée

d'est répandue dans nos campagnes, semant partout l'effroi, la consternation et le deuil; nos domiciles ont été violés, nos maisons, nos églises, nos villages entiers sont devenus la proie des flammes; les potences se sont élevées menaçantes sous nos yeux; le sang a coulé avec abondance, nous avons été ou emprisonnés ou expatriés ou pendus. Personne qui n'ait perdu quelques parents, quelques amis; personne qui n'ait le deuil dans le cœur à la vue de ruines couvrant encore nos campagnes, ou au souvenir de ces jours de malheurs. Se sont là des choses que personne ne regrette plus que moi-même. Mais par rapport à ces infortunes une grande injustice a été faite contre laquelle je dois réclamer. On a dit malicieusement M. Papineau est la cause de tout ceci; c'est lui qui nous a menés là. On a mis sur moi la responsabilité toute entière de ces néfastes événements. Or, tant que ça été la presse anglaise qui a porté contre moi de si folles accusations je m'en suis moqué; je les ai regardées comme de méprisables déclamations; tant mieux, me disais-je; rien de plus heureux pour moi que de mériter la désapprobation d'une presse aussi démoralisée, aussi hostile aux intérêts canadiens, qui à l'unanimité m'injurie, sans jamais me traduire, sans mettre ses lecteurs à même de juger de la nature des accusations que l'on porte contre un concitoyen. Mais ce n'est pas la même chose aujourd'hui que l'injure me vient directement de ceux avec qui j'ai agi de concert; aujourd'hui qu'ils me disent avec une lâche effronterie que c'est moi et moi seul qui ai été l'auteur de tout le mal; que c'est moi et moi seul qui ai amené les malheurs de trente-sept et trente-huit. Je prends ma part de la responsabilité, mais pas plus. Un homme seul est aussi impuissant pour le mal que pour le bien; et je ne puis seul avoir produit de si grands résultats. Toutes les résolutions alors passées en chambre, étaient l'œuvre d'une grande majorité. J'ai voté avec cette majorité et veux bien en porter la responsabilité; mais que ceux qui ont voté avec moi en portent aussi leur part. Notre ouvrage était un ouvrage commun; chacun y a mis la main; tous ensemble, pas plus les uns que les autres, nous devons en répondre. Ce qui se faisait alors en chambre était partout secondé approuvé dans le pays; et je trouve odieux qu'on vienne maintenant condamner aussi péremptoirement ce qui a été fait; je trouve que c'est mépriser l'opinion publique et se mépriser soi-même, que de venir dire aujourd'hui, ainsi qu'on l'a dit: "tout ce qui a été fait avant les troubles a été mal fait; nous ne savions pas ce que nous faisons, nous agissions comme des aveugles, des insensés; illusionnés que nous étions."

nous marchions à tâtons à la remorque d'un homme qui nous menait tous, là et partout où il voulait. Et! bien, cet homme où vous menait-il? A la revendication paisible, légale, constitutionnelle, de vos droits, de vos libertés, lésées, méprisées, anéanties. Quant à la prise d'armes, elle n'a été prévue ni conseillée par personne de sensé et de poids. Mais quand il n'y a plus eu de gouvernement civil, quand de prétendus loyaux s'élevaient au dessus des lois et du magistrat, et sans ordres et sans comptes, arrachés des citoyens de leurs demeures, pour les trainer en triomphe au milieu des paroisses, vers la prison; chacun a compris qu'il n'y avait plus d'ordre légal pour proliférer l'innocence paisible, dans le sanctuaire violé de son domicile. L'indignation et l'armement furent spontanés pour repousser la force par la force. J'ai conseillé fortement, quand l'Angleterre était injuste, de faire tout en soi pour, au moyen de notre industrie, nous rendre le plus possible indépendant d'elle. Je disais: le gouvernement est injuste, il repousse les vœux du peuple pour exaucer que ceux du petit nombre, que ceux de quelque gens en places, d'une clique aristocratique. Eh bien! embarrassons le gouvernement, faisons tout en notre pouvoir pour rendre la colonie à charge à la métropole. L'Angleterre est injuste, eh bien! ne consommons ni le rum qui tue et met le chagrin dans nos familles, ni les autres produits de l'Angleterre qui au moyens des taxes grossissent un revenu que l'on nous dérobe. Habillez-vous de votre étoffe du pays; vous n'en aimez que plus vos familles, vos femmes et vos filles quand vous les verrez occupées journellement à faire vos habits; quand grâce aux épargnes qu'elles ont faites en n'usant pas des produits de l'Angleterre, vous verrez l'aïeule régner dans vos maisons, dans vos campagnes." Mes conseils n'ont pas été plus loin. Ils ne tendaient qu'à rendre le peuple plus industrieux plus indépendant, plus moral, et par conséquent plus heureux. Quand on vit de ses propres produits et qu'on a la conscience nette, on est plus content qu'avec les faveurs d'un mauvais gouvernement. C'était là tous mes conseils; je n'en ai pas donné de mauvais, de nature à nuire à mes compatriotes dont j'ai de tout temps cherché le bonheur. Et quand bien-même il serait vrai que je leur eusse conseillé quelque mauvaise mesure, je ne vois pas que je dusse être regardé comme plus coupables que les autres.

Vous connaissez maintenant ces conseils; à vous de les juger; si on les pense mauvais, je suis prêt à me soumettre à la censure; je mérité peut-être la plus grande part du blâme. Mais ce n'est pas chez une population intelligente comme celle-ci que l'on désapprouve aujourd'hui ce qu'on approuvait hier, ce qui a été approuvé par le pays tout entier. Nous n'avions pris pour forcer l'Angleterre à accéder à nos justes demandes aucun autre moyen que ceux que j'ai mentionnés. Les dépêches officielles de lord Gosford ont reconnu, que malgré l'embarras et la perte de revenu que causait notre agitation, nous nous renfermions dans les bornes de la légalité et que l'on ne pouvait pas nous poursuivre;

autre tems, autres hommes, autres maximes. C'est sous un ministère libéral, que la presse canadienne, qui est son organe, dénonce nos jours de deuil, comme des jours de crime. Elle dénonce comme dangereuse toute expression de sentiment gêné. Elle veut que le peuple ne parle pas, ne s'assemble pas pour délibérer sur sa situation; pour examiner si elle est bonne ou mauvaise, et pour se plaindre s'il la juge être mauvaise. Elle censure les assemblées de Québec. Elle censurera celle-ci. Demander justice, c'est embarrasser ceux qui ne veulent pas rendre justice: demander une réforme parlementaire basée sur la population: c'est embarrasser un ministère, qui est mieux que juste, il est libéral, dit-on. S'il pense comme vous, vous lui aidez, en lui faisant connaître votre pensée. Quelque réforme que vous demandiez, grande ou petite, l'on viendra toujours pour vous empêcher de la faire, avec le même épouvantail, cela va ressusciter les troubles et les vexances de 1837.

(A continuer.)

COLONISATION.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Montréal, 10 jûin, 1848.

A sa Grandeur, Monseigneur l'Evêque de Montréal, etc. etc., etc.
MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur, par ordre du Gouverneur-Général, de vous adresser la réponse de son excellence, au mémoire du président et des officiers de l'association des établissements canadiens des townships.

Son excellence se flatte que la vaste importance du sujet, la variété des informations que sa considération demandait, la nécessité de bien peser les principes énoncés dans le mémoire, la longue discussion de ses plans dans laquelle le comité est entré, jointes au désir de son excellence, que la réponse au mémoire fût clair, précise et satisfaisante, expliqueront suffisamment le délai qui a été apporté à la communication des intentions de son excellence, au sujet de la pièce importante qui lui a été soumise de la part de l'association.

Son Excellence est d'avis que la prospérité et la grandeur futures du Canada dépendront beaucoup du parti que l'on tirera des terres maintenant vacantes et improductives, et Son Excellence pense que le meilleur usage que l'on en puisse faire est de les couvrir d'une population de colons industriels, moraux et contents.

Cette opinion bien forte chez elle, ne peut que faire vivement regretter à Son Excellence de voir l'ancienne tenure seigneuriale qui, telle qu'introduite à l'origine de l'établissement du pays, avec des dis-

positions destinées à assurer aux censitaires une part juste et libérale de protection, en même temps que leurs droits et leurs propriétés, paraissait si propre à rendre l'acquisition du sol facile à la population agricole, a éprouvé de tels changements dans son opération pratique qu'elle ne produit plus cet heureux effet, et est devenue de fait une source abondante de plaintes; mais en outre que la commutation de cette tenure en autant qu'elle a eu lieu, de même que le système de concession des terres ci-devant établi par le gouvernement impérial, ont tous deux tendu à amener l'accaparement de vastes étendues de terre, dans les mains d'hommes qui ne les occupent ni ne les cultivent, de sorte que cette province présente le spectacle extraordinaire et anormal d'une population rurale surabondante et émigrante, dans un pays possédant des terres incultes et fertiles à la fois, suffisantes aux besoins des anciens habitants et des immigrants pour un grand nombre d'années à venir.

Les concessions primitives de terres en fiefs ou seigneuries en Canada, faites par les rois de France, le furent évidemment dans la vue de faciliter l'acquisition des terres à la population agricole; mais les seigneurs, là même où l'on conserve la tenure seigneuriale, trouvent moyen de rendre vaine la protection établie en faveur des censitaires. Les seigneurs qui ont commué deviennent en apparence maîtres absolus du sol, dans lequel les censitaires avaient peut-être plus d'intérêt qu'eux mêmes; et les concessionnaires ou acheteurs de terres du gouvernement dans les townships, quoiqu'à en juger par les réglemens consignés aux archives, les concessions et ventes aient toujours été faites dans la vue de favoriser les établissements, ont réussi de même à frustrer cette intention. Tous ces gens sont intéressés à élever le prix de la terre, et à faire tourner le travail de charque colon et cultivateur au profit des propriétaires des terrains incultes, le prix des terres haussant à mesure que les défrichements s'étendent. C'est ainsi que l'objet de la plus haute importance publique, savoir l'expansion facile et rapide de la population sur la surface du pays, se trouve sacrifié aux intérêts de ceux qui spéculent sur les besoins de la population. Les moyens de cette population d'acheter des terres ne répondant pas à l'attente des grandes propriétaires, il en est résulté un trop plein d'habitants dans les parties concédées et comme conséquence ultérieure, il paraît que la jeunesse s'est mise à émigrer.

Le gouvernement possède comparative-ment, qu'une petite portion de territoire près des établissements; mais il lui en reste cependant encore assez entre les mains

pour suffire à un mouvement important, dans lequel les habitants de cette section de la province sont vivement intéressés. Son Excellence me charge de vous dire que Sa Majesté la Reine a vivement à cœur le bien-être de ses sujets canadiens d'origine française et rien ne serait plus agréable à Son Excellence que de pouvoir informer notre Souveraine que son gouvernement a pu introduire des mesures qui auront tendu à leur donner des facilités de devenir propriétaires dans leur pays natal. Car en même temps que le Canada offre une nouvelle patrie à l'émigré du Royaume-Uni, et qu'il est évidemment de l'intérêt de ce pays que sa population s'accroisse et s'étende par tous les moyens possibles sur toute l'étendue de son territoire, aucune classe, à l'avis de Son Excellence, n'a plus de droit aux avantages de cette extension que les descendants des premiers colons dont les patients et persévérants travaux en temps de paix, et la bravoure en temps de guerre, ont tout fait pour l'avancement et la défense de cette partie des domaines de Sa Majesté.

Les maux auxquels j'ai fait allusion plus haut comme découlant d'une disposition mal avisée des terres coloniales, paraissent à Son Excellence avoir eu pour cause principale la délégation de pouvoirs qu'en justice pour le peuple le gouvernement aurait dû conserver dans ses propres mains. En effet, de cette manière, des particuliers ou des compagnies ont été interposés entre le gouvernement et les colons, l'objet avoué de cette interposition étant bien l'avancement des établissements, mais le mobile des interposés étant de faire servir l'établissement du pays à des fins de lucre aux moyens de la position que le gouvernement était induit à leur faire.

Dans la partie occidentale de la province, le mal des grandes concessions de terres incultes a existé, quoiqu'à un moindre degré que dans cette section; mais il disparaît rapidement, en partie par suite du prix des terres qui devenu assez élevé pour introduire le propriétaire à vendre et en partie par suite de la taxation municipale, qui tout en faisant contribuer les terres incultes aussi bien que les terres cultivées aux améliorations publiques, rend réellement onéreuse au propriétaire la longue possession de grandes étendues de terres incultes.

Jusqu'ou, dans cette partie de la province, il peut être d'accord avec le sentiment public, ou jusqu'ou il peut être désirable de faire contribuer les propriétaires de terres incultes, ainsi que les seigneurs, aux dépenses en améliorations locales, de manière qu'il devienne de leur intérêt de se dessaisir de la propriété, et de la placer dans des mains qui la pleureront et la ren-

dront productive, c'est un point sur lequel Son Excellence n'est pas appelée à prononcer une opinion dans la présente communication. Je dois me renfermer dans le sujet de la disposition des terres qui restent encore entre les mains du gouvernement, dans la régie desquelles Son Excellence conçoit qu'il est de son devoir de redoubler de vigilance en vue des intérêts de la classe des cultivateurs qui voudront les occuper; et en ne se déchargeant par aucune délégation d'autorité, des devoirs et de la responsabilité qui appartiennent au gouvernement.

Dans le Mémoire auquel, par ordre de Son Excellence, j'ai l'honneur de répondre, on suggère que le gouvernement concède promptement les terres, non-concédées appartenant au ci-devant ordre des jésuites, et cela à des taux de rentes modérées, affranchissant ces terres au moyen de dispositions législatives du droit de Lods et Ventes en cas de mutation.

Son Excellence me charge d'observer sur ce sujet, qu'elle regarde les terres appartenant au ci-devant ordre des jésuites comme dévouées à une fin spéciale dans le Bas-Canada. Recommander au Parlement l'abolition du Droit de Lods et Ventes, serait en pratique recommander la suppression du fonds, que ces terres étaient destinées à produire: l'affranchissement des terres qui restent à concéder de l'imposition des Lods et Ventes, ne pourrait guère s'accomplir sans créer une réclamation irrésistible à une pareille faveur chez les censitaires des terres déjà concédées. Et Son Excellence a peine à croire que l'Association que préside Votre Grandeur ait eu en vue d'abandonner, au point que le langage du mémoire semblerait l'indiquer, un fonds ainsi destiné à une fin particulière. Mais si Son Excellence doit comprendre que l'on recommande la prompte concession des terres dans les seigneuries appartenant au ci-devant ordre des jésuites, à des rentes fixes d'après les anciennes lois du Bas-Canada, savoir à des rentes qui ne doivent pas être augmentées par suite des travaux des censitaires actuels sur les terres établies, eux qui, pour le placement de leurs familles, sont les plus intéressés dans les nouvelles concessions; si par rentes modérées Son Excellence doit entendre des rentes fixées au taux le plus bas possible compatible avec la conservation du fonds spécial pour le prélèvement duquel les terres sont entre les mains du gouvernement comme un dépôt sacré, et si en parlant de l'affranchissement de la charge des Lods et Ventes, il est permis à Son Excellence de comprendre qu'on demande seulement que la commutation des droits de la Couronne s'obtienne aux termes les plus faciles et les moins onéreux, compa-

tibles encore avec l'existence du fonds spécial, s'il en est ainsi, j'ai reçu ordre de vous dire que les vues de l'Association rencontrent le plein et cordial concours de Son Excellence.

Les ordres nécessaires ont déjà été donnés pour l'arpentage des terres non-cédées dans les Seigneuries appartenant au ci-devant ordre des jésuites, situés dans le Comté de Champlain et les agents du gouvernement ont reçu injonction de concéder aussi promptement que possible. Dans ces concessions on entend astreindre rigide-ment les concessionnaires à tenir feu et lieu, de manière à prévenir tout accaparement qui permettrait à des particuliers de faire un profit en s'emparant de grandes étendues de terre. Et j'ai ordre d'assurer Votre Grandeur de la disposition entière du gouvernement à introduire dans système toute amélioration qui paraîtra désirable dans son opération. Ainsi, en autant que le devoir de l'Exécutif à l'endroit du fonds des biens des jésuites pourra le lui promettre, les Seigneuries entre les mains du gouvernement, seront subordonnées au bien public, et l'on y évitera les maux dont le mémoire de l'Association présente une si vive peinture.

Une seconde proposition du mémoire, c'est que la colonisation ait lieu dans la partie de la Province communément appelée les Townships. La plus grande partie des terres vacantes dans cette section du pays, Son Excellence regrette de le voir, est sortie des mains du gouvernement; mais, c'est depuis longtemps le désir de Son Excellence que ce qui en reste à la Couronne soit livré aux fins d'une active colonisation. Ce fut sans doute dans cette vue que le gouvernement, il y a quelques années, obtint de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique la remise de six cent mille acres de terre dans les comtés de Sherbrooke et de Megantic; et dans ce voisinage le gouvernement a maintenant à sa disposition au delà d'un million d'acres de terre. C'est pour Son Excellence un sujet de satisfaction bien grande de voir que les vues de l'Association s'accordent presque entièrement avec les plans d'établissement que Son Excellence a été avisée d'adopter pour ce voisinage; et elle me commande de vous exposer le détail de ces plans, et d'informer Votre Grandeur qu'on travaille à leur exécution avec toute la diligence possible.

On communique à cette étendue précieuse de terre de Montréal, du St. Laurent vis-à-vis des Trois-Rivières, et de Québec par des chemins en état de presque entier achèvement jusqu'aux limites des terrains en question, qui ainsi de tous ces points, se trouvent accessibles aux colons; à peu de frais.

Le statut qui règle la concession des terres publiques, met au pouvoir du gouverneur-général en conseil d'accorder aux défricheurs, sur les grands chemins publics ou dans leurs environs, des lots n'excédant pas en quantité 50 acres chacun.

Ce pouvoir a mis le gouvernement dans le Canada Occidental, en état de commencer et de poursuivre, dans une partie du territoire inétabli de la Couronne, un système de colonisation qui, jusqu'à présent a produit les plus heureux résultats; et on a désiré étendre le même plan, qui s'accorde presque à tous égards avec celui que propose l'Association; au territoire dont il est parlé plus haut, où même l'on a fait une fois l'essai, mais avec un succès très limité, faute de la coopération de personnages, marquants et influents comme Votre Grandeur; et les fondateurs de l'Association que vous présidez, ou par d'autres causes dont il n'est pas besoin de s'enquérir maintenant.

(A continuer.)

Annonces nouvelles de ce jour.

Soumissions demandées. — J. P. M. Le-court, & Cie.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 19 JUIN, 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu ce matin nos journaux de Paris jusqu'au 1er du courant inclusivement et d'Angleterre jusqu'au 3 aussi inclusivement. Nous n'avons le temps que d'en faire les extraits suivants.

—La garnison de Paris se compose de 46,000 hommes.

—George Sand (madame du Devant) a reçu l'intimation que son séjour à Paris serait suivi de conséquences fâcheuses; elle a laissé la capitale. Blanqui a été arrêté le 27 de mai et emprisonné à Vincennes. Le projet de loi de M. Crémieux en faveur du divorce a été mal accueilli, il sera suivant toute apparence rejeté par l'Assemblée nationale.

—Il y a eu un changement de ministère en Belgique.

—Il paraît que les hostilités entre le Danemarck et la Prusse sont terminées par suite d'un arrangement dont on ne connaît pas les détails.

—L'Assemblée constituante de la Prusse a été ouverte le 27.

—Des lettres de Vienne annoncent que le choléra est dans les provinces sur les bords du Danube.

—La Patrie annonce que les Autrichiens

ont battu devant Vicence la division italienne commandée par Antonini. Le lendemain les Autrichiens sont entrés dans Vérone avec 45,000 hommes.

—Les journaux de Paris parlent d'un déploiement extraordinaire de force militaire sur tous les points où on craint quelque attaque. Un placard recommande aux électeurs de la Seine de choisir le prince de Joinville comme député à l'Assemblée nationale. On s'attend à une nouvelle tentative de la part des vaincus du 15 mai.

L'European Times, du 3 juin, dit que les lois de navigation ne subiront aucune modification durant la présente session du parlement.

France.—Les marques de méfiance et d'hostilité de l'Assemblée nationale envers la commission exécutive sont de plus en plus évidentes. L'agitation qui s'est emparée de toutes les classes ne peut être décrite exactement; on n'a rien vu de semblable depuis février; et sous quelques rapports, cette agitation est plus sérieuse qu'à l'époque de la révolution.

—La commission chargée de rédiger la constitution a décidé par une majorité de 17 contre 5, que la république sera gouvernée par un président.

—Le club Barbès est ouvert de nouveau. Thiers a été rejeté par les électeurs de la Seine-Inférieure.

L'ex-comte de Richmond a adressé à l'Assemblée nationale une lettre dans laquelle il se dit le fils de Louis XVI.

—Lors de l'adoption du décret de banissement de la dynastie d'Orléans, 150 membres appartenaient à la gauche de l'ancienne chambre des députés refusèrent de voter. Plusieurs des ministres de Louis-Philippe, et entre autres, Duvergier de Hauranne ont voté pour le décret.

—Les légitimistes agissent avec vigueur. Le bruit court que les orléanistes ont fait un compromis avec les légitimistes à l'effet d'appuyer les prétentions du duc de Bordeaux avec la condition que s'il meurt sans enfants, le comte de Paris lui succédera.

—Des lettres de Rome disent qu'une collision est imminente.—Le parti rétrograde tente de soulever les Transsévérins et de semer la division dans la garde nationale.

—La Presse, journal de Emile de Girardin, n'avait que 30,000 abonnés en février; maintenant elle en compte 74,000. Ce journal tout en acceptant la république pour le moment, est en faveur d'une régence. Sa popularité dans les classes moyenne est un indice suffisant de la tendance des esprits.

Chronique politique.

On cite un mot charmant de Blanqui

sur le citoyen Ledru-Rollin. C'était dans la séance de Vendredi dernier du club qu'il présida. Un montagnard s'était avisé de proposer une adresse de félicitations au nouveau directeur. Le club semblait disposé à l'appuyer; mais Bianqui d'un ton dédaigneux, dit: "Allez-vous encore adorer un fétiche? Qu'est-ce que le citoyen Ledru dans notre république, si ce n'est un paratonnerre pour notre boutique? (Textuel)." L'assemblée applaudit à outrance, et la proposition fut oubliée. (Lib.)

Les communistes prétendent que leur système n'est autre chose que l'application de la doctrine professée par l'Homme-Dieu et comme preuve et justification, ils citent à tout propos l'Ancien et le Nouveau-Testament. Aux personnes qui seraient tentées de se laisser persuader par ces belles paroles nous recommandons la lecture de ce passage de l'Evangile, où l'esprit des Ténèbres essaye de tenter Jésus-Christ en citant l'Écriture-Sainte. (Cor.)

RAIPUBLIC FRANÇAIS.

O non du peuple!

Pour rendre la France heureuse, il faut: 1o. l'abolition du larcin; 2o. l'abolition de la propriété; 3o. chacun.

Cette pièce trouvée sur l'une des tables de l'hémicycle de la salle de l'Assemblée nationale, le 15 mai à dix heures un quart, après la levée de la séance, a circulé parmi un grand nombre de gardes nationaux qu'elle n'a pas médiocrement réjouis. La farce après la grande comédie, c'est-là une des règles de la poétique théâtrale: ces messieurs ont voulu être complets.

On ne commente pas un pareil morceau où la stupidité du fond le dispute à la cacographie de la forme. Et voilà les hommes qui voulaient gouverner cette France, si belle par son histoire, par la générosité de ses sentiments et par son rôle providentiel d'initiation du progrès. *Proh pudor!*

Plusieurs officiers sardes, arrivés à Rome pour y procéder à l'instruction militaire des troupes pontificales, ont été présentés au Pape par le marquis Pareto, ambassadeur de Charles-Albert.

La jeune princesse dont la reine d'Angleterre est récemment accouchée vient d'être baptisée à Londres, dans la chapelle de Buckingham-Palace, par l'archevêque de Cantorbéry. Le prince Albert représentait, par procuration, le duc Gustave de Mecklembourg-Schwerin; la reine douairière représentait la duchesse régnante de Saxe-Meiningen, et la duchesse de Cambridge représentait la grande-duchesse héritière de Mecklembourg-Strelitz; on a donné à l'enfant les prénoms de Louisa Caroline-Alberta.

Une correspondance de Madrid publiée par le Times dit que les cris poussés par les insurgés dans les affaires du 7, étaient:

"La reine! la constitution! le peuple! la liberté! et à bas le ministère!" Fulgoso, qui a été tué, avait épousé une sœur du duc de Rianzarès."

—On a fusillé à Madrid, le 12, un sergent du régiment de Espana, comme l'un des principaux chefs du mouvement du 7. Le général Zabala a été envoyé à Ceuta. M. Buschental et un autre Anglais nommé Samson ont reçu l'ordre de quitter Madrid et de sortir d'Espagne. Le régiment de Espana est dissous. On va renforcer la garnison de Madrid et organiser trois brigades mobiles, qui pivoteront dans un rayon très-rapproché de la capitale des Espagnes.

—Un journal annonce que le chargé d'affaires de Russie à Rome a demandé ses passeports et a quitté cette ville.

—Nous lisons dans la Gazette de Lyon, du 17: "Nous tenons d'une personne respectable, arrivée hier de Rome, que toute division entre N. S. P. le Pape et le peuple romain a cessé. Le pape n'a pas cédé sur la question de la guerre à déclarer à l'Autriche, et malgré les excitations d'un grand nombre de perturbateurs, il a reçu, dans cette circonstance difficile, un nouveau témoignage de l'amour et de la confiance de ses peuples."

—Un mouvement a eu lieu le 12 à Berlin, mais sans effusion de sang; 20,000 individus ont protesté contre le rappel du prince de Prusse qui est en Angleterre. Le ministère a promis de délibérer sur cet objet.

—Une ordonnance convoque la diète nationale prussienne à Berlin pour le 22 mai.

—Le sultan vient d'accorder la décoration du Nichan-Istichar en brillants à M. F. Noguès, rédacteur en chef du Journal de Constantinople.

VENTES PAR ENCAN.

Sucre, Cassonade, Rhum, Vins, Brandy, Trében-thine, Rosine, cire, vernis, etc., chez Hunt et Cie. le 20 à 2 heures par Dupont et Cie.
Thés, Tabac, Chandelles, Liqueurs françaises, Raisins, Champagne, Huile à salade, Cartes à jouer, Vinaigre, etc., le 20, à 2 heures chez Dupont et Cie.

Fruits séchés, noix, Vins de Porto, Sherry, Genièvre, jus de Citron, Sucre blanc, Indigno, etc., quai Wellington, le 23 à 2 heures par A. S. Maxham.

MARIAGE.

Le 14 du courant par le Révérend A. Mountain à la Cathédrale Anglicane, Mr. T. F. Mott, Organiste, à Dlle. Henriette 3me. FILLE de W. Cowan, écr.

DÉCÈS.

A Québec, le 16, GEORGE POZZA, Ecuyer, à l'âge de 95 ans 7 mois et 16 jours.

A Beauport, vendredi, le 16 juin, vers 4 heures de l'après-midi, Dame Manubi, épouse de feu M. Charles Parant, à l'âge de 81 ans et 6 mois. Sa mort a plongé dans le deuil un grand nombre de parent et d'amis, qui la regretteront longtemps.

Au village de l'Assomption, le 31 mai dernier, et inhumé dans l'église paroissiale le 2. courant Dame Marie-Esther Loisel, épouse de Laurent Leroux, écr., âgée de 74 ans.

A St. Nicolas, le 8 du courant, après une maladie de quatre ans et 8 mois, qu'elle a soufferte avec

patience et résignation à la volonté de Dieu, Marguerite Villarie, Epouse d'Abraham Dion, à l'âge de 45 ans.

A Montréal le 11 courant M. George Grenier, marchand.

A Montréal, aux Tanneries des Rollands, le 14 du courant, après une longue et douloureuse maladie, Toussaint Lenoir dit Rolland, écr, à l'âge de 66 ans.

A Sorel, le 10, Dame Charlotte Hus dit Cournoyer, veuve de feu M. Alexis Cardin, âgée de 78 ans.

ANNONCES.

AUX ENTREPRENEURS DE BATISSES.

DES soumissions cachetées seront reçues au Bureau des soussignés jusqu'au trente de ce mois, pour la construction d'une maison en pierre ou en briques, à être bâtie dans la rue Ste. Famille. (Haute-Ville.)

Les plans et devis seront prêt vendredi le vingt-trois du courant.

Les soussignés sont autorisés à dire que le propriétaire ne s'engage pas à recevoir les soumissions les plus basses, mais se réserve le droit de les choisir.

J. P. M. LECOURT & Cie,
Architects et Ingénieurs Civils.

Bureau, No. 29, rue Buade.
Vis-à-vis le Chien-d'Or,
Québec, 19 juin, 1848.

Sources de St. Léon.

SOURCES DE CAXTON.

LE Soussigné, propriétaire des eaux minérales, prend la liberté d'annoncer que son établissement des Sources de St. Léon, (où l'on trouvera constamment une provision de eaux de Caxton) sera ouvert pour la réception des visiteurs le VINGT du courant. Il espère alors recevoir du public l'encouragement auquel lui donneront droit ses emmenagements étendus et complets ainsi que les propriétés médicinales précieuses des eaux.

La ville des Trois-Rivières où les steamers de Montréal à Québec, touchent tous les jours, n'est qu'à une légère distance de St. Léon, et des VOITURES COMMODES voyagent tous les jours entre les deux endroits (excepté le lundi) partant à 8 heures de matin des Trois-Rivières où elles retournent tous les soirs à 4 heures (excepté le Dimanche). Agent, G. GOUIN.

Quoique l'eau des Sources de St. Léon n'ait pas encore été analysée elle est à peu près semblable à celle de CAXTON.

Eau Minérale de Caxton.

Montréal, 13 mars.

Mon cher Monsieur.—Je vous transmets ci-joint l'analyse de l'eau que vous m'avez envoyée et que je viens de terminer. Cette eau doit posséder de grandes propriétés médicinales, mais sur ce point le Dr. Hall pourra parler d'une manière explicite. La quantité de Brome qu'elle contient est plus considérable que dans aucune des sources de Caledonia, sans en excepter même la fontaine intermittente et elle est en même temps agréable au goût. Comme je vous l'ai mentionné la quantité d'Iode, n'a pas encore été déterminée vu que vous ne m'en aviez pas envoyé assez; mais d'après certaines indications je pense qu'elle doit égaler celle des sources du Congrès à Saratoga ou celle de Caledonia. Le montant de gaz acide carbonique sera probablement un peu plus considérable dans l'eau fraîchement puisée à la source que dans celle qu'on a mise en bouteille, mais ceci est de peu d'importance. Si vous pouvez quelques jours m'envoyer quatre ou cinq gallons d'eau je déterminerai avec plaisir la quantité d'Iode qu'elle contient. Probablement cependant que je visiterai les sources l'été qui vient.

Je suis, Monsieur,

Votre Obéissant Serviteur,
T. G. HUNT.

ANALYSE CHIMIQUE DE L'EAU DES SOURCES DE CAXTON.

Cette eau appartient à la classe de celles qu'on désigne sous le nom générique de SALINIA et dont le caractère principal est de contenir une grande quantité de sels de soude. Sa gravité spécifique à

60 degrés Far est 1,01036, l'eau pure étant 1,00000.

1000 parties de cette eau ont donné le résultat suivant :

Chlore.....	7,45044
Brome.....	0,2956
Iode.....	traces.
Soude.....	6,23900
Potasse.....	0,05050
Chaux.....	1,4736
Magnésie.....	6,65650
Alumine.....	0,05000
Peroxide de fer.....	0,04160
Silice.....	0,4795
Acide carbonique.....	6,1400

Les substances combinées selon les idées généralement reçues donnent :—

Chlorure de Sodium.....	11,77500
Chlorure de Potassium.....	08000
Chlorure de Calcium.....	05030
Chlorure de Magnesium.....	37085
Bromure de Magnesium.....	03420
Carbonate de Chaux.....	21600
Carbonate de Magnésie.....	1,03930
Carbonate de fer.....	00340
Alumine.....	00500
Silice.....	04895
Acide carbonique.....	64400
des traces d'Iode.....	
Eau.....	985,80100

1000,00000

1 lb. Avoir du pois d'eau contiendra :—

Chlorure de Sodium.....	82,42500 grains.
Chlorure de Potassium.....	56000 "
Chlorure de Calcium.....	35210 "
Chlorure de Magnesium.....	2,65195 "
Bromure de do.....	23940 "
Iodure de do.....	traces "
Carbonate de Chaux.....	1,51200 "
Carbonate de Magnésie.....	7,41510 "
Carbonate de fer.....	03780 "
Silice.....	33565 "
Alumine.....	03500 "
Acide carbonique.....	4508000 "
Eau.....	6899,92800 "

7000,00000

L'acide carbonique égale 92 pouces cubes à la livre. Comme la pinte d'eau pure pèse 7,291 grains, les quantités ci-dessus calculées peuvent être regardées dans la pratique comme celles d'une pinte d'eau. La petite quantité d'eau mise entre mes mains ne m'a pas permis de déterminer la quantité d'iode qui y est contenu ; on sait aujourd'hui que la quantité de cette substance qui existe dans les eaux minérales est beaucoup moindre qu'on ne l'avait supposé auparavant, le brome ayant été confondu avec elle dans les procédés d'analyse employés jusqu'ici. Cette dernière substance néanmoins possède des propriétés médicinales absolument semblables à celles de l'Iode auquel on la substitue souvent ; elle existe dans cette source dans une proportion beaucoup plus considérable que de coutume. La quantité de fer est plus considérable que dans la plupart des sources salines et on la trouvera dans plusieurs cas une addition précieuse à cette classe d'eaux minérales.

T. G. HUNT,

Chimiste de l'exploration Géologique du Canada.
Laboratoire Provincial,
Montréal, 10 mars, 1843. }

Montréal, 11 mars, 1848

L'eau des sources de Caxton, analysée par M. Hunt, présente dans la composition une précieuse combinaison d'agents médicaux qui la rendent éminemment propre à plusieurs objets importants. Vu la présence de l'Iode et du brome (ce dernier élément en grande quantité) on peut s'attendre à des effets d'un caractère semblable à ceux qu'on recherche par l'emploi des préparations pharmaceutiques où l'on a recours à ces substances. La présence de grandes quantités de carbonate donne nécessairement à l'eau des propriétés anti-acidifiantes et bien qu'on puisse avoir recours à l'emploi de l'eau pour neutraliser le principe acide dans les premières voies, néanmoins je crois que l'eau sera particulièrement efficace dans les cas où un dérangement des fonctions digestives avec la formation d'un acide est accompagné d'une maladie cutanée comme une conséquence. Je considère l'eau de Caxton comme l'une des plus précieuses que nous

possédions et je serai heureux d'apprendre que le propriétaire réussit dans son entreprise.

A. HALL, M. D.
Professeur de Chimie,
à l'Université du Collège McGill,
Montréal.

Québec, 1er avril, 1848.

J'ai visité les sources de Caxton, j'ai examiné leurs eaux avec soin, ainsi que l'analyse qu'en a faite M. Hunt, chimiste de l'exploration Géologique du Canada. D'après leur composition je suis convaincu qu'on les trouvera d'un emploi extrêmement utile dans les Rhumatismes et dans toutes les maladies qui proviennent d'un dérangement des fonctions de l'estomac. Je ne doute point que sous plusieurs rapports essentiels on ne trouvera cette eau supérieure à celle des sources de Calédonia.

J. DOUGLAS, M. D.

N. B.—Un approvisionnement tout frais de ces deux eaux minérales vient d'être reçu.

S. HOUGH.

Québec, 16 juin, 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Eleonore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.
Québec, 16 juin 1848.

Débitures Perdues.

PERDUES Mercredi après-midi, depuis la demeure de M. PERRON, rue Fleurie, jusqu'à celle de M. P. DROLET, forgeron, rue St. Georges, QUATRE DÉBITURES de £10 chacune. Ceux qui les trouveront sont priés d'en informer soit M. le curé de St. Roch, ou le soussigné, ils seront généreusement recompensés.

IGNACE PERRON,

Maçon.
Québec, 16 juin, 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

AUX INSTITUTEURS

De la Cité de Québec,

Le Secrétaire Trésorier des Commissaires des Ecoles Catholiques de cette Cité, est maintenant prêt à payer aux INSTITUTEURS et INSTRUCTRICES de la dite Cité, qui sont sous le contrôle des dits Commissaires, la subvention accordée pour l'année expirée le premier juillet 1847.

Bureau du Secrétaire Trésorier,
14 juin 1848.

Mr. Molt

est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos. { Haute-Ville de Québec,
Québec, 12 juin, 1848. } Rue St. Joseph, No. 11.

Jurisprudence.

LES Soussignés viennent de recevoir par l'Heben de Londres, les ouvrages suivants :

Troplong, nouvelle édition, grand in-8vo. à deux colonnes, conférée avec les ouvrages de Duranton, Vazeille, Favard de Langlade, Merlin, Daloz, Demante, Proudhon, Devincour, Toullier, etc.

Les Traités de la Prescription, de la Société, du Mandat, des Hypothèques sont publiés et maintenant en vente.

Troplong, nouvelle édition, petit in-8o. à deux colonnes.

Duranton, Cours de Droit complet, nouvelle édition.

Rogron, Code Civil expliqué. Code de Commerce.

Persil, Lettre de change.

Nauguler, do do.

Garnier, Traité des Actions Possessoires.

Proudhon, Domaine de Propriété, 1 vol. grand in-8vo. à deux colonnes, conférée avec les ouvrages de Hennequin, Chauv, Duranton, Toullier, Merlin, Zachariae, Championnière, etc.

Pardessus, Droit Commercial, nouvelle édition, augmentée de la Jurisprudence des Arrêts, et de la Concordance des Codes de Commerce, 3 vol. in-8vo.

Dictionnaire de Législation Usuelle, 9 volumes in-vo.

Briand, Médecine Légale.

Orfila, do do.

Gouvernement des Paroisses. (Jovary)

Perrin, Traité des Nullités.

Duranton, Traité des Contrats.

Hennequin, Traité de la Législation.

Dupin, Réquisitoire et Plaidoyers.

Chabot, des Successions.

Bost, Organisation des Corps Municipaux.

Les Codes :

- Institutes de Justinien.
- Memento du Notaire.
- Collier, Formules d'Actes.
- Parfait Notaire.
- Preuve par Témoins.
- Dictionnaire de Droit.

Nouveau Denizart.

Domat, Lois Civiles.

St. Joseph, Concordance des Codes.

Ouvrages de Pothier, nouvelle édition, in-8vo. (en publication) et plusieurs autres ouvrages sur la jurisprudence.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.
Québec, 9 juin, 1848.

Joseph Pettitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville.

Québec, 26 mai 1848.

PLACE DANS UN BANC

DEMANDÉE

UNE dame désirerait se procurer une place dans un banc, à la Cathédrale. Ceux qui peuvent en disposer d'une, sont priés de vouloir bien en informer les propriétaires de ce journal.
Québec, 5 juin 1848.

NOUVELLE IMPRIMERIE.

RUE BUADE 29, RUE BUADE,

Vis-à-Vis Le Chien D'or, Québec.

BUREAU ET MARCOTTE

INFORMER ET respectueusement leurs amis et le public général, qu'ils viennent de recevoir de Paris, de Londres, des Etus-Unis et de Montréal, un assortiment de **CARACTÈRES DE TYPOGRAPHIE**, qui pour l'élégance et le fini est bien supérieur à tous ce qui a été vu jusqu'ici en ce genre dans cette ville.

Ayant eux-mêmes fait leur choix d'après les plus beaux spécimens des places ci-dessus nommées, dont l'élégance de l'impression a fait l'admiration de tous ceux qui ont eu occasion de la voir, ils osent espérer qu'avec un tel choix, une longue expérience dans l'Art TYPOGRAPHIQUE, et l'attention qu'ils apporteront à l'exécution des ouvrages dont on voudra bien les honorer, pourront mériter une part du patronage public.

B. et M. invitent tous ceux qui pourraient avoir quelques ouvrages à faire exécuter dans leur ligne de passer et examiner leur assortiment et leurs impressions. persuadés qu'ils ne pourront trouver rien de semblable dans aucun atelier de Québec.

Ils exécuteront sous le plus court délai et avec les meilleures qualités de papier tous ouvrages que l'on voudra bien leur confier.

Avis important.—Toute personne de la Campagne qui nous fournira 4 abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

PETIT GUIDE DU JEUNE NOTAIRE,

OU
Compilation de la "COUTUME de PARIS"
DU "PARFAIT NOTAIRE" ET "DU STYLE PARFAIT DES NOTAIRES."
Avec toutes les Formules les plus nécessaires,

Par **EUGENE L'ECUYER**, Notaire.

SOUS LE PATRONAGE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE QUEBEC.

Le tout formera un Volume de 350 Pages au moins.—Prix DIX chelins. Des listes de souscriptions sont déposées chez tous les libraires de cette ville.
Québec, 12 Juin, 1848.

A VENDRE A CE BUREAU

EXTRAIT DES REGLES DE PRATIQUE pour les **TERMES INFERIEURS** et les **COURS DE CIRCUIT** du District de Québec, pour l'indemnité et des témoins.
Prix SIX sous par copie.
Québec, 5 juin 1848.

LE Dr. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. Warr, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George.
Québec, 1^o mai 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE;
PAR LE REVED. P. CHINTQUI.

QUELQUES douzaines de la **Première** édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CHESNAIE, et chez MM. FRECHETTE & FRERE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU,
Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

ATTENTION!

Avls aux Commerçants.

A VENDRE.

UN ENPLACEMENT situé rue St. Anselme, appartenant aux héritiers de feu J. B. Drapeau, de 42 pieds de front sur la dite rue et 20 pieds dix poices au bout de la profondeur, sur 52 pieds six poices de profondeur. Ceux qui désirent acquérir un terrain pour y établir une *Maison de commerce*, ne peuvent mieux faire qu'en l'achetant; il est situé dans le centre le plus populeux du quartier, placé très avantageusement pour le commerce, à la distance de 60 pieds seulement de la rue St. Valier, et faisant face à la rue St. Gabriel.
Québec, 19 mai, 1848.

ATTENTION.

J. B. WOOD & Cie., Marchands-Tailleurs donnent avis au MM. du clergé à leur amis et au public en général qu'ils ont transporté leur établissement au coin des rues Sou-le-fort et Champlain, N^o 11, dans la maison appartenant ci-devant à feu Dame YEVE CORNEAU, et qu'ils saisissent la même occasion pour faire leurs plus sincères remerciements au clergé, à leur amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour. Ils auront toujours en main Drap fin et superfin, Eloffe à sou-tane de la meilleure qualité etc. etc. etc., à des prix bas; les ordres dont on les favorisera seront remplis avec la plus grande ponctua-lité.

Québec, 12 mai 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds im-posés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné a **Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères**,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la **GRANDE-BRETAGNE** et d'**IRLANDE**, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus **RÉCHERCHE** sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, *Lawn*, Crêpe Organdie, Mousse-lines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barréges français, Cordonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON REÇOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS.
AUSSE.

Les Billets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes ca-dettées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Etablissement de Marchandises seches. rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

T. CASEY.

Québec, 7 Juin, 1848.

Marché de la Haute-Ville.

A L'ENSEIGNE

du Castor et



de la Botte.

EDOUARD METHOT,

CORDONNIER.

Encoignure des rues Champlain et Sous-le-Fort.

(AU PIED DE L'ESCALIER DE LA BASSE-VILLE.)

A l'honneur d'informer le public qu'il est résolu, vu la disette monétaire, à vendre à 25 p. 100 plus bas que l'année dernière. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur et de plus élégant dans la cordonnerie, savoir:

Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien; Veau français ciré, Prunel, et Drap de toutes couleurs, Souliers à la Victoria et à l'Albert, Cobourg, Escarpins et Pantoufles à la Wellington, etc.

Bottines et Souliers pour Dames et Enfants en Prunel, Veau ciré, etc., sur patrons nouveaux et gracieux.

Tout ordre laissé au magasin de E. M. sera exécuté avec ponctualité, et de manière à satisfaire les plus difficiles, d'habiles ouvriers étant constamment employés par lui.

N. B.—Bottes à la "Réforme Electorale", d'une qualité supérieure. Les personnes qui désirent s'en procurer sont priées de se hâter, car les demandes sont si nombreuses qu'on à peine à y satisfaire. Souliers "Anti-Unionistes", faits à ordre. Bottes à la "L. J. P." d'une durée sans égale. Souliers au "Mouvement Rétrograde."

Québec, 2 juin 1848.

ATTENTION! ATTENTION!! ATTENTION!!!
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREM-
MIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'ils tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGE,
Président.

Par ordre
O. ROBITAILE,
Secrétaire.

Québec, 12 mai 1848.

3-fsm

NOUVELLE

METHODE

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. COWAN,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant Pêlé, prochain, à commencer le 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force:

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOIN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTRÉAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à deux dans le village de Montagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Pislet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel, marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouverait un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du Canadien, du Courrier de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avis.

Premier arrivage d'Europe,

Viâ le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi:

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par PASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 25 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfoves,
ST. ROC,

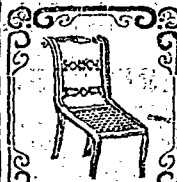
Québec.

THOMAS LARIVIERE,

Rue Desfoves,
ST. ROC,

Québec.

MEUBLER,



L'honneur de prévenir le public et ses nombreux patrons qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,

de tous les genres et de tous les prix.

Manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés.

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 25 février, 1848.

PETIT TRAITE DE

GRAMMAIRE ANGLAISE,

PAR CHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Cremazie; Fréchet et frère.



JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché
BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847.

Institut Canadien DE QUÉBEC.

Appel aux Artisans et aux
Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà plus de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger, vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,
J. B. A. CHARTIER,

Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste.
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HANLEY, à vendre chez MM. Cremazie et chez le correspondant. Prix 5s.

F. VEZINA,
Agent.

Québec, 12 mai 1847.